

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-1655/SG7/FIN autorisant M. Hassan Farah Guedi à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, quartier 5, titre foncier n° 1032

n° 74-1655/SG7/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
30 octobre 1974

Numéro JO
n° 22 du 25/11/1974

Date du numéro
25 novembre 1974

TEXTE INTÉGRAL

M. Hassan Farah Guedi est autorisé à acquérir un immeuble Sis à Djibouti, quartier 5 et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 1032 au nom de M. Abdoulkader Daoud Aboubaker.